

UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EST VICTIME D'UNE DISPARITION FORCÉE

PAKISTAN

Idris Khattak

Idris Khattak, défenseur des droits humains et chercheur indépendant, a effectué de nombreuses missions de recherche sur les disparitions forcées pour Amnesty International et Human Rights Watch. Ironie du sort, ce spécialiste des disparitions forcées au Pakistan en a lui-même été victime.

Le 13 novembre 2019, il rentrait d'Islamabad, la capitale du Pakistan, lorsque sa voiture de location a été interceptée près de l'échangeur de Swabi, dans la province de Khyber Pakhtunkhwa. Personne n'a su qu'il avait été enlevé avant que le chauffeur, qui se trouvait avec lui, soit libéré dans la nuit du 15 novembre 2019 par les hommes qui l'avaient kidnappé. Selon les déclarations faites par les proches d'Idris Khattak lorsqu'ils ont signalé sa disparition à la police, quatre hommes en civil ont placé un sac noir sur sa tête et celle de son chauffeur avant de les emmener dans un lieu inconnu.

Au Pakistan, la disparition forcée sert fréquemment à museler la dissidence et les critiques relatives aux politiques militaires. Les personnes visées collectivement ou individuellement par les disparitions forcées sont majoritairement des membres des groupes ethniques sindhi, baloutche et pachtounes et de la communauté chiite, des activistes politiques, des défenseurs·euses des droits humains, des membres et sympathisants de groupes religieux et nationalistes, ainsi que des membres présumés de groupes armés ou encore d'organisations religieuses ou politiques interdites.

Depuis le début de son procès il y a près d'un an, Idris a été autorisé à voir sa famille deux fois, mais on ne sait toujours pas où il se trouve. Plus tôt cette année, la haute cour de Peshawar a rejeté l'appel d'Idris Khattak, qui demandait à être jugé par une juridiction civile. Son procès s'est ainsi maintenu devant un tribunal militaire, et peu d'informations sont disponibles en ce qui concerne les preuves présentées contre lui.

Le 13 novembre 2021 marquera les deux ans de son enlèvement. Bien que celui-ci ait été reconnu par le ministère de la Défense, personne n'a été tenu de rendre des comptes.

Il est important de continuer à attirer l'attention sur sa situation, car comme le prévoit l'article 17 de la Déclaration des Nations unies sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées: «Tout acte conduisant à une disparition forcée continue d'être considéré comme un crime aussi longtemps que ses auteurs dissimulent le sort réservé à la personne disparue et le lieu où elle se trouve.»

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

Veillez écrire une lettre courtoise en anglais, ourdou ou français **au Premier ministre pakistanais**. Demandez-lui de révéler immédiatement sa localisation à la famille d'Idris Khattak et de s'assurer qu'il soit jugé par un tribunal civil ordinaire qui statuera sur la légalité de son arrestation et de sa détention. Il doit aussi être immédiatement autorisé à communiquer régulièrement avec son avocat et sa famille.

→ **Formule d'appel** : Your Excellency / Monsieur le Premier ministre,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 4**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur le site web : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

↳ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page.

→ **Taxe postale**: Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

Prime Minister Imran Khan
Prime Minister's Office
Constitution Avenue G-5/2
Islamabad
Pakistan

E-mail: info@pmo.gov.pk
Fax : +92 51-9215519
@ImranKhanPTI

COPIE À

Ambassade du Pakistan
Bernastrasse 47
3005 Berne

Fax: 031 350 17 99
E-mail: parepbern@gmail.com

UN JOURNALISTE DÉTENU AU SECRET DEPUIS VINGT ANS

ÉRYTHRÉE

Dawit Isaak

Dawit Isaak, journaliste et propriétaire du journal «Setit», a été arrêté en Érythrée le 23 septembre 2001 dans le cadre d'une vague de répression contre les médias indépendants. Depuis, il est détenu au secret par les autorités érythréennes qui refusent de révéler où il se trouve ou de divulguer des informations sur sa santé et son bien-être. Selon certaines sources, le gouvernement l'accuse d'être un «traître», mais il n'a jamais été inculpé ou jugé. Amnesty International considère Dawit Isaak comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

En mai 2007, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a conclu que les personnes arrêtées en septembre 2001 en Érythrée, parmi lesquelles Dawit Isaak, étaient détenues arbitrairement et illégalement. Elle a appelé les autorités érythréennes à les libérer et les indemniser. Le gouvernement a ignoré la décision et a maintenu les journalistes arrêtés en septembre 2001 en détention secrète et illégale.

Le 23 septembre 2021 a marqué le vingtième anniversaire de l'arrestation de Dawit Isaak. Le 26 octobre passé, Dawit Isaak a dû passer son anniversaire pour la vingtième fois derrière les barreaux.

PROPOSITIONS ET REVENDEICATIONS

Merci d'écrire une lettre courtoise en bon tigrinya, anglais ou en français **au président Afewerki**:

Veuillez l'appeler à révéler le lieu de détention de Dawit Isaak et à le libérer immédiatement et sans condition car c'est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Dans l'attente de sa libération, demandez au président Afewerki de veiller à ce qu'il puisse communiquer régulièrement et sans restriction avec son avocat et sa famille durant sa détention.

→ **Formule d'appel** : Your Excellency, / Monsieur le Président,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 5**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur le site web : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

↳ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page.

→ **Taxe postale**: Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

President Isaias Afewerki
Office of the President
PO Box 257
Asmara
Eritrea

Twitter : @hawelti

(il s'agit du nom d'utilisateur du ministre de l'Information sur Twitter ; le président n'est pas présent sur les réseaux sociaux.)

COPIE À

Ambassade d'Erythrée
Case postale 85
Rue de Vermont 9
1211 Genève 20

Fax: 022 740 49 49

E-Mail: eritrean.embassy@bluewin.ch

UN JOURNALISTE CRITIQUE CONDAMNÉ À UNE PEINE DE PRISON APRÈS UN PROCÈS INIQUÉ

MAROC

Omar Radi

Omar Radi, journaliste marocain critique envers les autorités, purge actuellement une peine de six ans de prison pour «atteinte à la sécurité intérieure de l'État» et «viol» à la suite d'un procès entaché d'irrégularités. Par la suite, le seul témoin d'Omar Radi dans cette affaire, le journaliste Imad Stitou, a été poursuivi en justice pour complicité et condamné à six mois de prison avec sursis. En juillet 2021, à l'issue d'une période de détention provisoire à l'isolement de près d'un an et de la tenue d'un procès inéquitable, Omar Radi a été condamné à six ans de prison pour «espionnage» et «viol».

Les autorités marocaines harcèlent Omar Radi depuis la publication en juin 2020 d'un rapport d'Amnesty International révélant qu'elles l'avaient espionné illégalement au moyen de son téléphone. Omar Radi a ouvertement dénoncé le bilan du gouvernement en matière de droits humains, et il a enquêté sur la corruption au sein des autorités.

Depuis son arrestation en juillet 2020, Omar Radi est détenu à l'isolement, ce qui constitue un mauvais traitement. En juillet 2021, il a mené une grève de la faim pour protester contre l'iniquité de son procès. Il a dû y mettre un terme au bout de 21 jours à cause des risques pour sa santé. Le journaliste est continuellement visé par les autorités marocaines. Un harcèlement judiciaire a commencé en mars 2020 à cause de ses publications sur les réseaux sociaux concernant le mouvement de protestation sociale HIRAK EL-RIF. Omar Radi n'a pas bénéficié d'une procédure équitable: il n'a pas pu consulter son équipe de défense de manière confidentielle, son avocat basé à l'étranger n'a pas été autorisé à entrer sur le territoire pour assister à son procès en juin 2021 et ses différents avocats n'ont pas eu accès aux principaux éléments lors du procès. Dès lors, la peine de six ans d'emprisonnement qui lui a été infligée constitue une violation manifeste de son droit à un procès équitable ainsi que de ses droits à la liberté d'expression et d'association. Une enquête impartiale et indépendante sur son cas doit être diligentée et sa détention à l'isolement doit immédiatement prendre fin.

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en arabe, français, anglais ou votre propre langue au **ministre de la Justice** pour lui demander de faire en sorte qu'Omar Radi soit acquitté des charges d'espionnage et puisse bénéficier d'un nouveau procès équitable.

→ **Formule d'appel** : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 6**.

→ **Taxe postale**: Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

Ministre de Justice
Mohamed Ben AbdelKader
Place Mamounia
Mailbox 1015
10070 Rabat
Maroc

COPIE À

Ambassade du Royaume du Maroc
Helvetiastrasse 42
3005 Berne
Fax: 031 351 03 64
E-mail: sifamaberne2@bluewin.ch ; sec_eco_amb@bluewin.ch

Prime Minister Imran Khan
Prime Minister's Office
Constitution Avenue G-5/2
Islamabad
Pakistan

Concerne : Idris Khattak

Monsieur le Premier ministre,

Idris Khattak, défenseur des droits humains et chercheur indépendant, a effectué de nombreuses missions de recherche sur les disparitions forcées pour Amnesty International et Human Rights Watch. Ce spécialiste des disparitions forcées au Pakistan en a lui-même été victime.

Le 13 novembre 2019, il rentrait d'Islamabad, la capitale du Pakistan, lorsque sa voiture de location a été interceptée près de l'échangeur de Swabi, dans la province de Khyber Pakhtunkhwa. Personne n'a su qu'il avait été enlevé avant que le chauffeur, qui était avec lui, soit libéré dans la nuit du 15 novembre 2019 par les hommes qui l'avaient kidnappé. Selon les déclarations faites par les proches d'Idris Khattak au moment de signaler sa disparition à la police, quatre hommes en civil ont placé un sac noir sur sa tête et celle de son chauffeur avant de les emmener dans un lieu inconnu.

Depuis le début de son procès il y a près d'un an, Idris a été autorisé à voir sa famille deux fois, mais on ne sait toujours pas où il se trouve. Plus tôt cette année, la haute cour de Peshawar a rejeté l'appel d'Idris Khattak, qui demandait à être jugé par une juridiction civile. Son procès s'est ainsi maintenu devant un tribunal militaire, et peu d'informations sont disponibles en ce qui concerne les preuves présentées contre lui.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande de révéler immédiatement à la famille d'Idris Khattak où il se trouve et de vous assurer qu'il soit jugé par un tribunal civil ordinaire qui statuera sur la légalité de son arrestation et de sa détention.

De plus, je vous demande de garantir qu'il soit immédiatement autorisé à communiquer régulièrement avec son avocat et sa famille.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Pakistan, Bernastrasse 47, 3005 Bern
Fax: 031 350 17 99 / E-mail: parepbern@gmail.com

President Isaias Afewerki
Office of the President
PO Box 257
Asmara
Eritrea

Concerne : Dawit Isaak

Monsieur le Président,

Le 23 septembre 2001, Dawit Isaak, journaliste et propriétaire du journal «Setit», a été arrêté. Depuis, il est détenu au secret et les autorités refusent de révéler sa localisation ainsi que de divulguer des informations sur sa santé et son bien-être. Selon certaines sources, il est accusé d'être un «traître», mais il n'a jamais été inculpé ou jugé.

Amnesty International considère Dawit Isaak comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

En mai 2007, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a conclu que les personnes arrêtées en septembre 2001 en Érythrée, parmi lesquelles Dawit Isaak, étaient détenues arbitrairement et illégalement. Elle a appelé votre gouvernement à les libérer et les indemniser. Mais ces journalistes arrêtés en septembre 2001 sont toujours en détention secrète.

Cette situation me préoccupe beaucoup. C'est pourquoi je vous appelle, Monsieur le Président, à révéler le lieu de détention de Dawit Isaak, à le libérer immédiatement et sans condition car c'est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Dans l'attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu'il puisse communiquer régulièrement et sans restriction avec son avocat et sa famille durant sa détention.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade d'Erythrée, Case postale 85, Rue de Vermont 9, 1211 Genève 20
Fax: 022 740 49 49 / E-Mail: eritrean.embassy@bluewin.ch

Ministre de Justice
Mohamed Ben AbdelKader
Place Mamounia
Mailbox 1015
10070 Rabat
Maroc

Concerne : Omar Radi

Monsieur le Ministre,

Le journaliste Omar Radi purge actuellement une peine de prison. En juillet 2021, à l'issue d'une période de détention provisoire à l'isolement de près d'un an et d'un procès inéquitable, Omar Radi a été condamné à six ans de prison pour «espionnage» et «viol».

Le seul témoin d'Omar Radi dans cette affaire, le journaliste Imad Stitou, a été poursuivi en justice pour complicité et condamné à six mois de prison avec sursis.

Omar Radi est harcelé par les autorités depuis la publication en juin 2020 d'un rapport d'Amnesty International révélant qu'elles l'avaient espionné illégalement au moyen de son téléphone. Le journaliste a ouvertement dénoncé le bilan du gouvernement en matière de droits humains, et il a enquêté sur la corruption au sein des autorités.

Détenu à l'isolement depuis son arrestation en juillet 2020, Omar Radi n'a pas bénéficié d'un procès équitable: il n'a pas pu consulter son équipe de défense de manière confidentielle, son avocat basé à l'étranger n'a pas été autorisé à entrer sur le territoire pour assister à son procès en juin 2021 et ses différents avocats n'ont pas eu accès aux principaux éléments lors du procès.

Cette situation me préoccupe beaucoup. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Ministre, de faire en sorte qu'Omar Radi soit acquitté des charges d'espionnage et puisse bénéficier d'un nouveau procès équitable.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Royaume du Maroc, Helvetiastrasse 42, 3005 Berne
Fax: 031 351 03 64 / E-mail: sifamaberne2@bluewin.ch ; sec_eco_amb@bluewin.ch